

jeudi 16 Mars 2023 - n°381

Institutions - Réforme des institutions : Emmanuel Macron rencontre les Présidents d'associations d'élus
Institutions - Villes de France auditionnée au Sénat sur l'avenir de la commune et du Maire
Finances - Rapport public annuel de la Cour des Comptes : bilan de la décentralisation 40 après

Numérique - Une boîte à outils de l'ANCT pour les Stratégies numériques responsables des collectivités
Culture - La 19ème édition de la Nuit européenne des musées aura lieu le samedi 13 mai 2023
Innovation - Prix Territoria 2023 : Date limite d'envoi des dossiers de candidature le 30 juin 2023
Agenda - Notez bien !

INSTITUTIONS



Réforme des institutions : Emmanuel Macron rencontre les Présidents d'associations d'élus

Emmanuel Macron a invité lundi 13 mars dernier, les Présidents d'associations d'élus pour travailler et débattre de nos institutions, du rôle de l'État et des collectivités ainsi que du partage des compétences. A l'occasion de cette première rencontre, le Président de la République a souhaité ouvrir une nouvelle page de la décentralisation de notre pays.

Gil Avérous, Président de *Villes de France*, a salué cette démarche d'ouverture et de dialogue et a exprimé la volonté d'avoir un État stratège aux côtés de collectivités locales fortes. Il a également insisté sur l'importance du "couple Maire/Préfet" le plus à même d'incarner l'efficacité territoriale, ce qui suppose de renforcer les pouvoirs des Préfets. Il a enfin rappelé que les Maires de notre association n'appelaient pas à un grand boom territorial mais à un partage plus clair des compétences entre collectivités et État, à plus de lisibilité et à une visibilité financière pluriannuelle. Notre association participera bien sûr au cycle de réunions de travail prévu autour du Président de la République et fera des propositions pour renforcer le lien entre les concitoyens et leurs élus et pour améliorer toujours plus le service public qui leur est rendu.

INSTITUTIONS



Villes de France auditionnée au Sénat sur l'avenir de la commune et du Maire

Le 14 mars dernier, Frédéric Chéreau, Maire de Douai, et Eric Straumann, Maire de Colmar, ont été auditionnés dans le cadre de la mission d'information sénatoriale sur l'avenir de la commune et du maire, présidée par Maryse Carrère, Sénatrice des Hautes-Pyrénées et dont le rapporteur est Matthieu Arnaud, Sénateur de l'Ardèche. Les autres personnes auditionnées représentaient l'APVF

et l'AMRF : Jean-Paul Carteret, Maire de Lavoncourt (Haute-Saône), Michel Gros, Maire de La Roquebrussanne (Var) et Daniel Cornalba, Maire de L'Étang-la-Ville (Yvelines). L'audition a notamment porté sur les enjeux financiers et d'ingénierie ainsi que sur l'attractivité de la fonction de Maire et le risque de démobilité.

Visibilité, autonomie et souplesse

Frédéric Chéreau a rappelé que la principale différence entre communes rurales et villes moyennes est le ratio entre élus et population qui est plus élevé dans les communes rurales et le ratio entre agents et population qui est plus faible pour ces territoires. Il a énoncé les attentes des villes moyennes qui sont de la visibilité, de l'autonomie et de la souplesse. En termes de visibilité, la crise sanitaire et la crise de l'inflation ont compliqué l'action des communes qui s'inscrit sur le temps long. Les communes ont besoin de visibilité sur les ressources financières et de stabilité juridique. Leur autonomie doit être assurée vis à vis de l'Etat et dans leur organisation locale. Enfin, en termes de souplesse, il a regretté la méthode inadaptée des appels à projet et l'approche trop sectorielle de l'Etat, tandis que le maire a une approche systémique de gestion d'un écosystème. Les feuilles de route imposées lui semblent une perte de temps tandis que les programmes partant des besoins des territoires ont fait la preuve de leur efficacité, qu'il s'agisse d'Action Cœur de Ville ou des cités éducatives.

Eric Straumann a insisté sur l'attachement historique des Français à leur Maire et les difficultés qui apparaissent avec la montée des réseaux sociaux. Il a indiqué que les compétences que la commune doit conserver sont notamment les écoles, le périscolaire, l'urbanisme, la culture et le sport. En son nom, il a invité à limiter le nombre de strates de collectivités. Enfin, il a salué le dispositif des espaces France service qui fonctionne bien. Le Maire de Colmar a pointé la difficulté de trouver des secrétaires généraux de mairie avec une concurrence entre territoires. Il a proposé de réfléchir à un diplôme de secrétaire de mairie.

FINANCES



Rapport public annuel de la Cour des Comptes : bilan de la décentralisation 40 après

Après avoir tiré les enseignements de la crise sanitaire et de ses conséquences budgétaires, financières, économiques et sociales dans son rapport public annuel de 2022, les juridictions financières ont choisi d'examiner cette année la performance de l'organisation territoriale de notre pays, 40 ans après les premières lois de décentralisation.

Dans ce rapport public annuel 2023, la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes ont souhaité dresser un état des lieux de la situation actuelle et confronter les ambitions initiales de la décentralisation à ses résultats sur le terrain, en termes de services rendus à la population et aux entreprises.

Les juridictions financières ont ainsi cherché à illustrer leur analyse institutionnelle et financière de la décentralisation par des exemples concrets, tirés de l'examen de sa mise en œuvre dans quelques domaines d'action publique partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

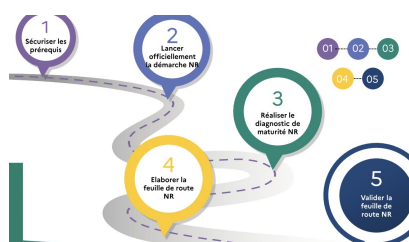
Ce rapport comporte un chapitre introductif présentant la situation d'ensemble des finances publiques. Il comprend une introduction sur le bilan de quarante années de décentralisation, qui revient sur la performance de l'organisation territoriale à la suite de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ; et un chapitre d'ouverture, qui porte sur la situation d'ensemble des finances publiques à fin février 2023.

La première partie du rapport présente un diagnostic global de cette décentralisation et évoque les enjeux principaux : deux chapitres portant sur l'élan à retrouver de la décentralisation 40 ans après, et sur la redéfinition du mode de financement des finances locales (voir la réponse apportée par *Villes de France* page 195).

La deuxième partie présente une analyse sectorielle de la décentralisation. Pas moins de sept chapitres évoquent la décentralisation dans différents domaines : l'économie des collectivités territoriales, les politiques sociales, l'éducation, l'art et en particulier le spectacle vivant, les déchets ménagers, la gestion de l'eau et l'intervention des collectivités territoriales dans l'accès aux soins de premier recours.

[Lire le rapport annuel de la Cour des Comptes](#)

NUMÉRIQUE



Une boîte à outils de l'ANCT pour les Stratégies numériques responsables des collectivités

Alors que le numérique représente 2,5% des émissions de gaz à effet de serre en France (source Ademe-Arcep), la loi de Réduction de l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN) a introduit l'obligation pour les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer une stratégie numérique responsable d'ici 2025. Dans ce contexte, l'ANCT a accompagné six collectivités-pilotes : les agglomérations de Niort, Saint Quentin, Valence, Ajaccio, du Grand Chambéry et la commune d'Évry-Courcouronnes. Pendant trois mois, l'ANCT les a aidées dans l'élaboration de leur stratégie, en partenariat avec la DINUM, le CGDD et la DGE et les Interconnectés.

[Accéder à la boîte à outils](#)

[Accéder à une vidéo des 6 collectivités pilotes](#)

[En savoir plus](#)

CULTURE



La 19ème édition de la Nuit européenne des musées aura lieu le samedi 13 mai 2023

La 19e édition de la Nuit européenne des musées se déroulera le samedi 13 mai 2023, de la nuit tombée jusqu'à une heure du matin. Le ministère de la Culture invite le public à vivre gratuitement une expérience différente du musée. Véritable succès populaire depuis 2005, La Nuit européenne des musées est un événement d'envergure qui s'inscrit dans la mission du ministère de la Culture de démocratiser l'accès à la culture et rendre accessible à tous la richesse et la diversité des œuvres des musées. Partout en Europe, près de 3 400 musées (dont 1 300 en France) proposeront une programmation spéciale pour faire découvrir ou redécouvrir leurs riches collections, à travers des visites commentées, des parcours ludiques, des ateliers, des projections mais aussi du spectacle vivant et des animations exceptionnelles. Cette édition sera rythmée par une sélection d'événements à la fois éclectiques et foisonnants qui vous permettront par exemple, de s'immerger dans l'univers sonore et visuel du XVIIIe siècle grâce à la performance d'Anne Perbal « *Le Chignon* » au Musée Cognacq-Jay, de participer à une visite guidée à la lampe torche au musée des Automates, à Falaise ou encore assister à une « *Slow visite* » au musée des Beaux-Arts de Quimper. Cette année encore, dans le cadre de l'opération « *La classe, l'œuvre !* » les élèves présenteront leurs travaux autour d'une œuvre ou d'un objet conservé dans les collections des musées participant à l'opération. Mené en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ce dispositif permet aux élèves de devenir, le temps d'une nuit, des médiateurs culturels et de partager le travail artistique et culturel mené tout au long de l'année avec leurs enseignants.

INNOVATION



Prix Territoria 2023 : Date limite d'envoi des dossiers de candidature le 30 juin 2023

Votre collectivité ose l'innovation ? Le Prix Territoria récompense les précurseurs avec l'objectif de faire connaître et essayer les bonnes pratiques dans tous les domaines de l'action publique locale. *Villes de France* est partenaire de cette opération, en tant que membre du jury. Qu'il s'agisse de la cible visée par l'action, de la démarche et des partenariats mis place pour atteindre les objectifs ou d'un nouveau service rendu aux « *usagers* » du territoire... toutes les initiatives intéressent le jury du Prix Territoria, présidé par la ministre en charge des collectivités territoriales. Date limite d'envoi des dossiers de candidature le 30 juin 2023. Pour candidater, inscrivez-vous et déposez votre dossier complété (Fiche de synthèse au format Word et ses annexes) [en cliquant ici](#). Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez [nous contacter par mail](#).

[Règlement](#)

[Petit guide pratique de la candidature parfaite](#)

[Fiche de synthèse au format Word](#)

[Retrouvez la vidéo du lancement du Prix TERRITORIA 2023](#)

AGENDA



Notez bien !

FORMATIONS VILLES DE FRANCE :

Jeudi 13 avril 2023

Urbanisme : tout connaître sur les évolutions de l'urbanisme local
Visioconférence

Jeudi 11 mai 2023

Europe : comment mobiliser les programmes intracommunautaires ?

Paris

Jeudi 8 juin 2023

Santé et offre de soins dans les territoires

Visioconférence

[Télécharger le bulletin réponse des formations](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia 

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Jean-Sébastien Sauvourel
Secrétariat
Anissa Ghaidi